

**Commune de
MARSSAC sur TARN**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE
DE LA COMMUNE DE MARSSAC SUR TARN**

**AUTORISATION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC
12 AVENUE D'ALBI**

**Objet : Pose d'un échafaudage
Monsieur Patrick PONS – 12 avenue d'Albi – 81150 Marssac-sur-Tarn**

Le Maire de la Commune de MARSSAC sur TARN ;

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2212-2 et L 2213-1 ;

Vu le code de la route ;

Vu le code de la voirie routière ;

Vu la demande de Monsieur Patrick PONS en date du 13 novembre 2025, qui souhaite effectuer un nettoyage et peinture de la façade occupant temporairement le domaine public au 12 avenue d'Albi ;

Considérant qu'il y a lieu de prendre des mesures dans le but de garantir la sécurité du public pendant les travaux ;

ARRÊTE

Du lundi 24 novembre au samedi 29 novembre 2025

Article 1^{er} : Monsieur Patrick PONS est autorisé à occuper le trottoir le temps des travaux ;

Article 2 : Monsieur Patrick PONS n'empiètera pas sur la chaussée et sa présence ne devra pas constituer un danger ou une gêne pour les véhicules.

Article 3 : Monsieur Patrick PONS, conformément à l'article 1^{er}, à charge pour lui de respecter les conditions ci-après énoncées :

La signalisation sera mise en place pour guider les piétons.

Les lieux et les abords du domaine public temporairement occupés seront remis en l'état à la fin de l'occupation des lieux.

Article 4 : Le présent arrêté sera porté à la connaissance du public par voie d'affichage sur le site Internet de la Mairie et à proximité du chantier.

Article 5 : Ampliation du présent arrêté sera faite :

- Le Commandant du Groupement de Gendarmerie du Tarn ;
- Le Directeur Départemental des Services de Secours et d'Incendie du Tarn ;
- Monsieur Patrick PONS,

chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Marssac sur Tarn, le 17 novembre 2025

Par délégation de Madame Le maire,
Le Responsable des Services Techniques

Christophe JAMMES

